

Cet exemple d'ERNMT gratuit à BLANGY TRONVILLE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES ALLÉE DU MARAIS 80440 BLANGY TRONVILLE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	3 BASIAS, 1 BASOL, 2 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)
Inondation Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes naturelles Séisme	Aucun	Aucun

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Aucun			
Aucun			
Inondation (Par ruissellement et coulée de boue)	Approuvé	PPRI vallée de la Somme (2012)	02/08/2012
Inondation (Par remontées de nappes naturelles)	Approuvé	PPRI vallée de la Somme (2012)	02/08/2012
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI vallée de la Somme (2012)	02/08/2012

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

• Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

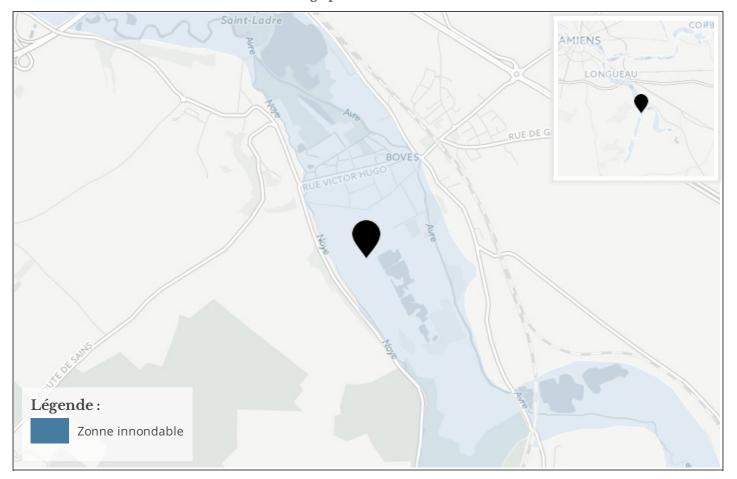
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Somme (département de la Somme)	01/01/2003

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001
Inondations consécutives à la RNP	22/03/2001	25/04/2001	26/04/2001	27/04/2001

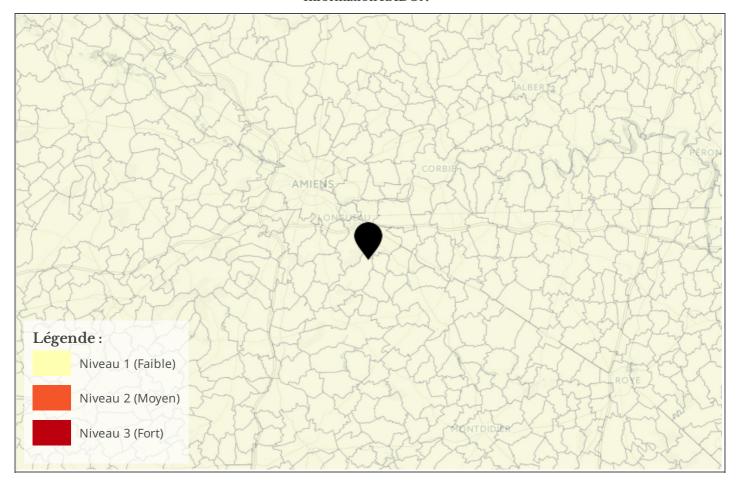
Cartographie des inondations



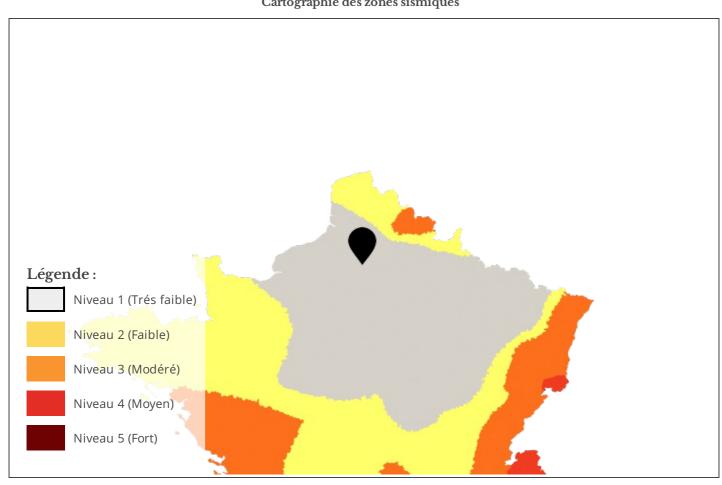
Referentiel cadastral parcelle



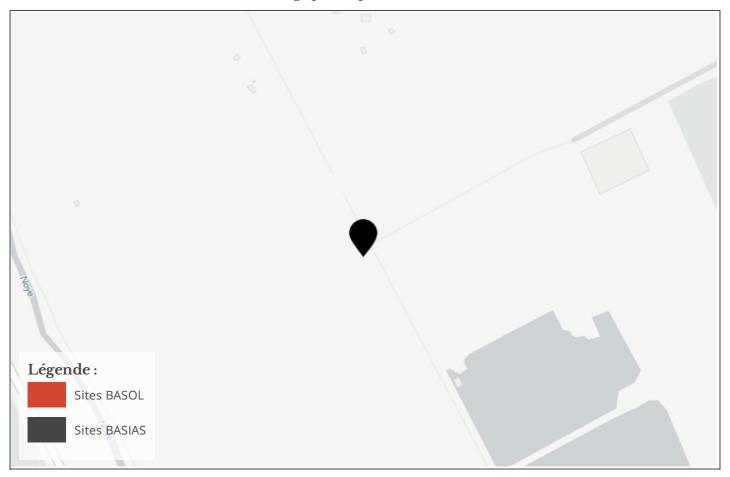
Information RADON



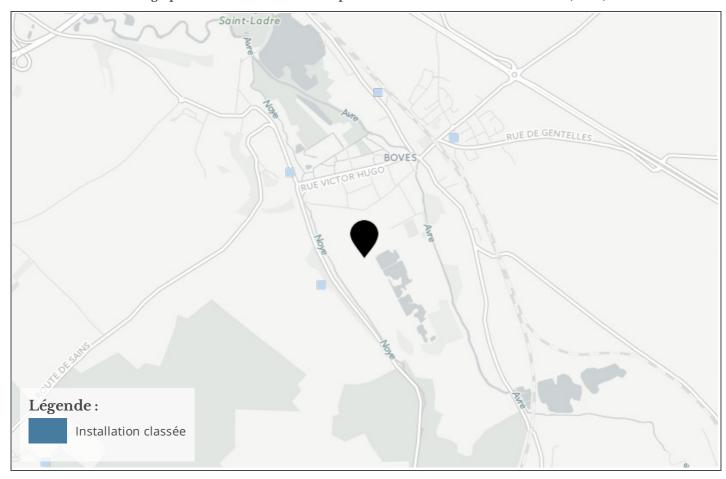
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, ser concernant l'immeuble, est établi sur la base des in		the state of the s			ers ou t	technologiques	
N° 02			2/2006	Mis à j	our le	29/04/2011	
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non	bâti)			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
2. Adresse		code postal ou	ı İnsee	commune			
Allée du Marais		·)440		.ANGY T	RONVILLE	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieu	ırs nla	ns de prévention de risques na	aturals [DDD n]				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR natu		prescrit	itureis [FFK11]	Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR natur		appliqué par anticipation		Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR natur		approuvé		Oui	X	Non	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à		арргоиче		oui	Λ	14011	
			mouveme	ents de			
inondation	Χ	crue torrentielle		terrain		avalanches	
sécheresse		cyclone	remontée de	nappe		feux de forêt	
séisme		volcan		autres			
extraits des documents de référence joints au	préser	nt état et permettant la localisati	on de l'immeuble	e au regard des r	isques r	oris en compte	
,		·					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tra	vaux d	ans le règlement du ou des PPR	naturels	Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des	PPR na	aturels ont été réalisés		Oui		Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de p	révent	ion de risques miniers (PPR m	1				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code min							
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR min		prescrit		Oui		Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR minie		appliqué par anticipation		Oui		Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR minie		approuvé		Oui		Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :							
and the second s		nouvements de terrain		autres			
extraits des documents de référence joints au	nréser	nt état et permettant la localisati	on de l'immeuble		isaues r	oris en compte	
	p						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tra	vaux d	ans le règlement du ou des PPR	miniers	Oui		Non	Х
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des				Oui		Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de p			[PPR +1				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un l				Oui		Non	Х
si oui, les risques technologiques pris en compte dans			ore approuve	Oui		Non	^
effet toxique	Tarrett	effet thermique	effet de surp	ression			
· ·	nuv rice			Oui		Non	Х
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte				^			
extraits des documents de reference joints au	preser	nt état et permettant la localisati	on de l'immeuble	e au regard des r	isques p	oris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de tra	vauv d	ans la ràglament du ou des DDD					
technologiques	vaux û	ans le regientent du ou des PPR		Oui		Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des	PPR te	chnologiques ont été réalisés		Oui		Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage rég	lemen	taire nour la prise en compte	de la sismicité				
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Cod							
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité		zone 5 zone 4	zone 3	zone	a 2	zone 1	Χ
forte moyenne modérée faible trés							
						fai	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique							
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement							
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non							
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire							
8. Vendeur - Bailleur		jean			Durar	nd	
9. Acquéreur - Locataire Jeanne Dupond							
10. Lieu / Date		BLANGY TRONVILLE			17/06/2	017	
Attention I Cilc n'impliquent nes d'obligation au d'int	ordict:-	n ráglamantaira nartigulià l	aláss sannus s	právicibles a::	0011116	t âtro signolás de	ne lee

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PIC8000562	lemaire billot maxime (ets), , 47 rue ecluses des boves (80131)	462 mètres
PIC8002248	mauguy-tellier (ets) (ex. ets tellier-sorel) (ex. ets tellier jean-baptiste), , 6 rue ecluses des boves (80131)	477 mètres
PIC8000756	baudoin jean-marie (ets), , 73 rue victor hugo boves (80131)	490 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
80.0007	, ancien dépot bp, boves(80131)	20 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
580.224	ds france, boves 80440	448 mètres
51.7871	id logistics, boves 80440	448 mètres

Télécharger l'arrété préfectoral

 $\underline{http://dde80.free.fr/internet_ial/html/blangy-tronville.html}$

Ministere du Developpement Durable	
Préfecture : Somme	Déclarationde sinistres indemnisés
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement
	Adresse de l'immeuble
Commune	
BLANGY TRONVILLE	
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases OUI ou NON
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements
	sale a des deminações consecutiva a ciacam des evenemente
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999 O Oui O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/04/2001 O Oui O Non
Inondations consécutives à la RNP	Arrêté en date du 26/04/2001 O Oui O Non
F. 181	
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

Visa de l'acquéreur ou du locataire